



Monsieur BELLENCONTRE Franck  
1351 Route du Petit-Chatel  
74390 CHATEL

Réf IF/967039  
LR : 2C 162 619 4915 6

Chatel, le mercredi 3 janvier 2024

Monsieur,

Depuis plusieurs mois votre véhicule immatriculé DT-449-VL, hors gabarit pour le stationnement prévu encombre le parking.

Une prise électrique alimente régulièrement votre camping-car de façon illicite face au règlement de copropriété. Il est interdit de faire du camping sur le parking de la résidence l'Alpage et de stationner un véhicule de façon permanente.

Les véhicules ventouses peuvent être mis en fourrière et les propriétaires amendés.

Nous nous devons aussi de vous rappeler que des règles précises sont à respecter en copropriété. Nous vous invitons à reprendre le règlement de copropriété qui vous a été remis lors de l'acquisition de votre appartement.

De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir évacuer les encombrants de votre balcon et de déplacer votre véhicule dans les 15 jours suivants la réception de ce courrier afin d'éviter toutes interventions de la gendarmerie ou du service des douanes.

Nous comptons sur votre collaboration pour remédier au plus vite à cette situation qui perturbe la vie de la copropriété, ou l'ensemble des occupants vivent en harmonie, avec respect, convivialité et bienveillance.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Ingrid FORESTIER, Gestionnaire  
IMMOBILIERE DU VAL

SYNDIC DE COPROPRIETE - LOCATIONS - VENTES

973, route de Vonnes - BP 32  
74390 CHATEL France

Tel. +33 (0) 4 50 73 31 76  
Fax +33 (0) 4 50 73 24 77

Site : [www.immoduval.com](http://www.immoduval.com)  
E-mail : [syndic@immoduval.com](mailto:syndic@immoduval.com)

SAS Gestion immobilière du Val d'Abondance au capital de 16 000 € - 378 873 335 RCS THONON - Code APE 6832A  
Carte professionnelle CPI 7401 2016 000 015 742- Garanties SOCAF

